



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rései
au
Monit
belg



04170676

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
d'ARLON, le **01 DEC. 2004**
jour de sa réception.
Le Greffier en Chef, ^{Gref}

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/12/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **VARODEM**

Forme juridique : **Société Anonyme**

Siège **45, rue d'Arlon à 6747 SAINT-LEGER**

N° d'entreprise **0404386763**

Objet de l'acte : **MODIFICATION DES STATUTS**

Suivant procès-verbal dressé par le notaire Benoit LEMPEREUR à Saint-Léger le 13 octobre 2004, enregistré à Virton le 21 octobre 2004, volume 478, folio 35, case 4, reçu vingt-cinq euros (25€), (signé) le Receveur J.P ABELS, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VARODEM, ayant son siège social, 45, rue d'Arlon à 6747 Saint-Léger, registre de commerce d'Arlon numéro 14.937, constituée aux termes d'un acte du notaire Jean Lempereur de Saint-Léger, en date du seize octobre mil neuf cent soixante-cinq, sous la dénomination sociale « Eurobas S.A. », acte publié aux annexes du Moniteur Belge du vingt-huit octobre suivant sous le numéro 31453, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire Benoit Lempereur soussigné, le onze juin deux mille deux, acte publié aux annexes du Moniteur Belge du sept janvier deux mille trois sous le numéro 20030107-2223

Laquelle Assemblée a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix :

L'article 17 est remplacé par le texte suivant

« L'année sociale commence le premier décembre pour se terminer le trente novembre de chaque année. Exceptionnellement, l'année sociale deux mille quatre se terminera le trente novembre au lieu du trente et un décembre deux mille quatre. »

Benoit LEMPEREUR, notaire
17, rue d'Arlon
6747 SAINT-LEGER